
**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune du
GUILVINEC (Finistère)**

Séance du 3 mars 2026

A 18 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Jean Luc TANNEAU, Maire.

A 18 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Jean Luc TANNEAU, Maire.

Présents : Mme Sylvie BARBET, M. Thomas BIET, M. Christian BODERE, Mme Christine COCHOU, M. Daniel LE BALCH, Mme Gaëlle LE CORRE, Mme Françoise LE GOFF, Mme Lénaïg LOPERE, M. Roger PERON, Mme Michèle RANZONI, M. Charles SEITHER, Mme Audrey STRUILLOU, M. Jean-Luc TANNEAU.

Présents par procuration : Mme Evelyne CIPRIANO, M. René-Claude DANIEL, M. Antoine DEFANTE, M. Christian KERRIOU, Mme Gaëlle LE GALL, Mme Laure VOLANT.

Excusés : Mme Danièle GLEHEN, M. Pascal GODEC, M. Johan GUEGUEN, M. Henri LE CLEACH.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie BARBET.

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 19

Motion de soutien au Lycée Laënnec de Pont-L'Abbé

Del 2025- 23 – Nomenclature : 9.4 – Autres domaines de compétences – Vœux et motions

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Le Conseil municipal du Guilvinec a été alerté, par les personnels du Lycée Laënnec de Pont-L'Abbé, de la fermeture d'une classe de seconde à la rentrée 2026-2027.

Les personnels du lycée Laënnec se sont réunis en heure d'information syndicale mardi 10 février pour examiner les prévisions d'effectifs transmises par les services académiques pour la prochaine rentrée.

Sur la base de ces chiffres, la Direction Académique du Finistère (DASEN) nous annonce la fermeture d'une classe de Seconde en septembre 2026. Celle-ci s'ajoute à la suppression de deux classes en septembre 2025 alors que l'effectif réel en Seconde est supérieur aux prévisions.

Cette fermeture d'une classe de Seconde laisse présager celles d'une Première et d'une Terminale à suivre. Elle repose sur un effectif théorique de 172 élèves alors qu'il en faudrait seulement trois de plus pour maintenir notre division.

La suppression entraînerait de lourdes conséquences dans le suivi des élèves. Depuis la crise COVID, la santé mentale des adolescents nous préoccupe gravement et nous savons que l'Education Nationale manque de moyens humains pour y faire face.

Nous savons que 125 logements vont être livrés avant le mois de juin 2026 dans le seul quartier de la gare de Pont l'Abbé. Ce dynamisme démographique concerne aussi d'autres communes du Pays Bigouden. La fermeture de cette classe priverait les familles nouvellement installées sur le territoire de la liberté de choix d'inscrire leurs enfants au lycée public Laënnec.

Aussi, le Conseil municipal demande donc à la DASEN de maintenir cette sixième classe de Seconde au Lycée Laënnec à la rentrée 2026-2027.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la motion de soutien au Lycée Laënnec de Pont-L'Abbé,

Fait au Guilvinec, le 4 mars 2026

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
LE MAIRE,



Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Elle pourra également être consultée sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante : www.leguilvinec.com